Réaction

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **32 (1995)**

Heft 1198

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

RÉACTION

Fusion BCV/CFV

Les soussignés font usage de leur droit de réponse, à la suite de l'article de Pierre Chiffelle, paru dans DP 1196.

«1. En annonçant, fin 1993, sa volonté de procéder à un rapprochement des deux banques cantonales, le Conseil d'Etat aurait soulevé un «scepticisme s'étendant au-delà des clivages politiques traditionnels». Cette affirmation de M. Chiffelle laisse croire à un sentiment général négatif face à la décision gouvernementale. Les réunions que nous avons tenues ces dernières semaines avec les représentants des partis présents au Grand Conseil, des organisations économiques et des corps constitués du canton, ont révélé au contraire des réactions en général très favorables.

2. Après avoir reconnu les vastes compétences des experts choisis par le gouvernement pour étudier les modalités du rapprochement, M. Chiffelle prétend que leur «opinion subjective penchait en faveur de la fusion avant le début de leurs travaux». Outre qu'il y a manifestement contradiction entre ces deux affirmations (des experts compétents ne fondent par leur appréciation sur des a priori), il semble que M. Chiffelle ignore que l'étude du rapprochement a commencé en 1992. Dès leur nomination, les experts avaient donc un important dossier à disposition, qui leur a permis de se faire une opinion. Les entretiens qu'ils ont eus par la suite avec tous les milieux concernés, dans le canton et ailleurs en Suisse, les ont pleinement confirmés dans leur conviction.

3. «Comment rester proche des gens en diminuant drastiquement le nombre des agences et des employés?»: cette question de M. Chiffelle dénote une mauvaise connaissance du dossier. La nouvelle banque disposera en effet d'un réseau plus étendu que celui de chacune des deux banques actuelles, et aucune des communes desservies aujourd'hui par l'une ou l'autre ne sera privée de son point bancaire. Quant à la diminution de l'effectif du personnel – 400 postes sur 2400 seront supprimés sur une période de trois ans, grâce aux départs naturels et sans licenciements liés à la fusion –, elle sera le fruit des rationalisations effectuées et ne nuira en rien à la personnalisation du service, qui deviendra plus encore une priorité centrale de la politique d'entreprise.

4. M. Chiffelle renouvelle ses insinuations quant à la santé financière de la BCV, en prétendant que la «volonté de fusion rapide est motivée par la nécessité de rééquilibrer le bilan de la BCV grâce aux réserves confortables du Crédit Foncier Vaudois». Le rapport de gestion 1993 de la BCV – qui est la seule banque cantonale à avoir publié des comptes consolidés, offrant une meilleure transparence – démontre clairement que cette assertion n'a aucun fondement: la banque a enregistré un résultat record cette année-là et dispose de provisions et de réserves qui lui donnent une assise des plus solides. Il n'y a donc que deux interprétations possibles des propos de M. Chiffelle: soit il n'a pas jugé utile de lire notre rapport, soit il met en doute la réalité des chiffres publiés; cela signifierait que M. Chiffelle met en cause non seulement le travail interne de la banque et de son inspectorat, mais aussi des réviseurs externes, qui établissent un rapport très détaillé sur les comptes de la banque, et de la Commission fédérale des banques, qui l'examine. De telles accusations ne sont pas tolérables.

5. M. Chiffelle écrit «qu'une banque possédant largement plus de 20% de parts d'un marché donné peut se trouver confrontée à des problèmes de rentabilité», à cause du coût des infrastructures qu'impliquent ces parts. Il est facile de retourner l'argument: le problème de rentabilité serait beaucoup plus aigu avec deux banques dans cette situation qu'avec une seule, qui permet une rationalisation nettement plus poussée, surtout quand ces deux banques ont une base informatique commune et exercent leurs activités sur le même territoire.

6. Enfin, M. Chiffelle vit encore dans l'illusion que le taux hypothécaire peut être manipulé pour stabiliser les loyers. La politique modératrice que le CFV s'efforçait d'appliquer n'était possible que dans le système de taux d'intérêt uniformes, régis par des conventions bancaires. L'un des soussignés, Jean-Claude Grangier, l'a d'ailleurs répété lors de chacune des récentes réunions avec les partis politiques et autres organismes cantonaux. Sous le régime actuel de concurrence voulu par la Commission fédérale des cartels, les taux se fixent automatiquement, par la pression du marché, au niveau le plus bas possible, et ne laissent par conséquent aucune marge de baisse. Vouloir les avantages du système des conventions et ceux de la concurrence, c'est vouloir le beurre et l'argent du beurre.»

Jacques Treyvaud, Président de la Direction générale de la Banque Cantonale Vaudoise.

Jean-Claude Grangier, Président de la Direction générale du Crédit Foncier Vaudois. ■

En bref

Karl Marx était-il «macho»? Jugez-en en lisant la réponse à une question de ses filles dans les années 1860: «La qualité que j'apprécie le plus, en général: la simplicité..., chez l'homme: la force..., chez la femme: la faiblesse».

Privé d'une émission où il aurait dialogué avec le Président de la Confédération, le Conseiller national socialiste zurichois Andreas Gross a eu des compensations, puisqu'il est apparu dans une émission de *Tele-Züri* et dans l'émission *Zebra* s'adressant aux jeunes de la chaîne de télévision de la Suisse alémanique.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Jean-Luc Seylaz
Forum: Daniel Marco
Composition et maquette:
Valérie Bory, Murielle Gay-Crosier Marciano, Françoise Gavillet
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9